

Paris, le 20 juin 2022



REJOIGNEZ-NOUS



ÉVOLUTION DE LA GRILLE TA/TB

LA DIRECTION JAUGE MAL LES PRIORITÉS !

LA FGAAC-CFDT ÉTAIT REÇUE CE JOUR EN BILATÉRALE PAR LA DIRECTION DE LA TRACTION :

La FGAAC-CFDT a été le seul syndicat à revendiquer et à obtenir la création des positions TA-14 et TB-21, lors des dernières négociations annuelles sur les salaires de novembre 2021 !

La Direction a engagé un cycle de concertations avec les OS représentatives afin de définir les modalités de mise en oeuvre de ces deux nouvelles positions.

La Direction a dévoilé ce jour son projet d'évolution de la grille. Celui-ci a pour unique objectif d'accompagner l'allongement des carrières, et ne permet pas malheureusement d'offrir un déroulement de carrière attractif et valorisant à l'ensemble des conducteurs ! ➡➡➡

LA FGAAC-CFDT PORTE UN AUTRE PROJET, QUI PERMET DE DONNER DE VÉRITABLES PERSPECTIVES À L'ENSEMBLE DES ADC !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel

© FGAAC-CFDT juin 2022
Crédits photo Adobe Stock
Ne pas jeter sur la voie publique



L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE IMPOSE DE FIDÉLISER LES CONDUCTEURS, MAIS LA DIRECTION RAISONNE MALHEUREUSEMENT AVEC LES MÊMES VIEILLES RECETTES !

Pour la FGAAC-CFDT, le projet que la Direction a présenté aujourd'hui, ne permettra pas de répondre aux enjeux de fidélisation des conducteurs, dans un moment aussi charnière que celui de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires de voyageurs !

Au moment où les concurrents de la SNCF commencent à dévoiler le contenu de leur politique salariale, qui sera basée sur une structuration de la rémunération très différente à celle de la SNCF, avec notamment une part plus importante du salaire fixe mensuel, la Direction de l'entreprise est clairement hors-sol avec un tel projet !

La Direction invente de plus une nouvelle architecture des coefficients de passage statutaires avec un plateau à 18% sur les PR 11⇒12 et 12⇒13 pour les TA et les PR 18⇒19 et 19⇒20 pour les TB.

Ce procédé grossier n'a qu'un objectif : ne pas respecter la pente de -4% prévue par le Statut pour la grille TA/TB, et éviter ainsi de positionner le premier coefficient de passage à 30% !

**UN AUTRE ROUND DE CONCERTATIONS EST PROGRAMMÉ À LA RENTRÉE.
LA FGAAC-CFDT CONTINUERA DE DÉFENDRE AVEC OPINIÂTRETÉ SON PROJET !**

PROJET DE LA DIRECTION :

TA	Niveau 1	6 ⇒ 7 26%	7 ⇒ 8 22%			
	Niveau 2	9 ⇒ 10 26%	10 ⇒ 11 22%	11 ⇒ 12 18%	12 ⇒ 13 18%	13 ⇒ 14 14%
TB	Niveau 1	11				
	Niveau 2	12 ⇒ 13 26%	13 ⇒ 14 22%	14 ⇒ 15 18%		
	Niveau 3	16 ⇒ 17 26%	17 ⇒ 18 22%	18 ⇒ 19 18%	19 ⇒ 20 18%	20 ⇒ 21 14%

PROJET DE LA FGAAC-CFDT :

TA	Niveau 1	5 ⇒ 6 26%	6 ⇒ 7 22%	7 ⇒ 8 18%
	Niveau 2 ⁽¹⁾	9 ⇒ 10 26%	10 ⇒ 11 22%	11 ⇒ 12 18%
	Niveau 3 ⁽²⁾	13 ⇒ 14 26%	14 ⇒ 15 22%	

(1) délai de séjour maxi N1-N2 10 ans

(2) délai de séjour maxi N1-N3 20 ans

TB	Niveau 1	10 ⇒ 11 26%		
	Niveau 2 ⁽³⁾	12 ⇒ 13 26%	13 ⇒ 14 22%	14 ⇒ 15 18%
	Niveau 3 ⁽⁴⁾	16 ⇒ 17 26%	17 ⇒ 18 22%	18 ⇒ 19 18%
	Niveau 4 ⁽⁵⁾	20 ⇒ 21 26%	21 ⇒ 22 22%	22 ⇒ 23 18%

(3) délai de séjour maxi N1-N2 2 ans

(4) délai de séjour maxi N1-N3 10 ans

(5) délai de séjour maxi N1-N4 20 ans